

Notions de Base sur l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) à l'intention des RHoOs et OCs

Eugène Nindorera, ONUCI-DDH / OHCHR

Abidjan, 28 juin 2013

Plan de la Présentation

1. Qu'est-ce que l'ABDH ?
2. Evolution du contexte
3. Principes des droits de l'homme
4. Principes de base de l'ABDH
5. Evaluation de l'analyse (causale, rôles, capacités)
6. Mise en oeuvre de l'ABDH dans les fonctions de **RHoOs ou OCs** : défis

I. Qu'est-ce que l'ABDH ?

- Le processus de développement se base sur les normes et principes internationaux des droits de l'homme
- L'ABDH reconnaît les êtres humains comme étant les détenteurs de droits et définit les obligations pour les personnes en charge
- L'ABDH met l'accent sur les groupes marginalisés et victimes de discrimination
- L'ABDH vise la réalisation progressive de tous les droits humains
- L'ABDH accorde la même importance à la réalisation et au processus de développement

2. Evolution du contexte

- Principaux défis relatifs à la sortie de crise :
 - Subsistance de tensions et conflits multiformes / Cohésion sociale
 - Sécurité
 - Gouvernance
 - Droits de l'homme
 - Conditions de vie des populations
 - Reconstruction et relance du développement
 - Réconciliation nationale

3. Principes des droits de l'homme

- *Universalité et inaliénabilité*
- *Indivisibilité*
- *Interdépendance et interconnexion*
- *Egalité et non discrimination*
- *Participation et inclusion*
- *Obligation de rendre des comptes (redevabilité) et état de droit*

4. Principes de base de l'ABDH

- *Mise en œuvre des principes des DH*
- *Participation comme un **droit***
- *Non discrimination et groupes vulnérables*
- *Obligation de rendre des comptes (redevabilité) des débiteurs d'obligations à l'égard des détenteurs de droits*
- *« Empowerment » des détenteurs de droits*

5. Evaluation de l'analyse

- Causale (immédiates, sous-jacentes et structurelles ou profondes)
- Rôles (relation entre les détenteurs de droits et les débiteurs d'obligations)
- Lacunes, y compris des capacités (détenteurs de droits pour connaître et **revendiquer** leurs droits; débiteurs d'obligations pour s'acquitter de leurs devoirs)

5. Evaluation de l'analyse (suite)

- L'ABDH permet de répondre à 4 questions essentielles:
 - Qui a été laissé pour compte ?
 - Pourquoi et quels sont les droits en jeu ?
 - Qui doit agir ?
 - De quoi ont-ils/elles besoin pour agir ?

6. Mise en oeuvre de l'ABDH dans les fonctions de **RHoOs ou OCs** : défis

- Prendre pleinement conscience de ces fonctions et en avoir une vision commune ; garder **constamment** à l'esprit les principes de base de l'ABDH
- Renforcer les capacités des collègues et des partenaires au niveau local sur l'ABDH , en particulier sur l'évaluation de l'analyse
- Comment accorder davantage d'attention aux inégalités et aux groupes vulnérables ?

6. Mise en oeuvre de l'ABDH dans les fonctions de **RHoOs** ou **OCs** : défis (suite)

- Comment renforcer les capacités des autorités locales, y compris les élus, à remplir leurs obligations ?
- Comment renforcer la participation effective des citoyens à la gestion de la chose publique et leurs capacités à revendiquer leurs droits ?
- Comment mettre en oeuvre l'ABDH sur les questions socio-économiques au niveau régional et local ?

La DDH est à votre disposition pour assurer des formations/sensibilisations sur l'ABDH au niveau des 18 bureaux de terrain de l'ONUCL et du système des NU.